

# LA PAROLE SNU'TILE EN DIRECT DES DP DU 16 AVRIL 2018

## QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL SNU POUR LA REUNION du 12 avril 2018

### Question 1 : Commissions Paritaires Locales de Recours Classif

Les DP SNU demandent que la direction nous communique rapidement un calendrier prévisionnel des CPLRC.

Réponse de la DR : le calendrier est en cours d'élaboration, il sera transmis en Mai

### Question 2 : Intempéries/horoquartz

Malgré les promesses de la DR en instances, plusieurs collègues nous ont alertés sur le fait que leur horoquartz n'avaient pas été régularisés pour les journées des 7/8/9 février et se sont vus refuser la prise en compte des 15h annuelles pour conditions climatiques sous prétexte que ce n'était pas une alerte rouge. Or le DRH nous avait confirmé qu'il dérogerait à cette condition. D'autant plus que le vendredi 9, un message de la DR demandait que l'on quitte les locaux en début d'après-midi !!!

Réponse de la DR : pour le vendredi 9, tout a été réglé pour les agents-es de la DR et d'Orléans Nord. Pour les autres sites et les journées des 7 et 8 Février, il faut que les ELD se rapprochent des RH pour faire une régularisation des compteurs.

### Question 3 : Horoquartz

Les DP SNU ont été alertés par des agents-es n'ayant pas encore posé leur JSold 2018 (journée de solidarité) et qui voient leur compteur horoquartz débité d'une journée de rtt . Cette journée serait « mise sous séquestre » jusqu'en novembre. Si l'agent-e dépose son jsold , les rh lui redistribueront ce jour de rtt , en **novembre**. Voilà la réponse qui a été faite à une collègue ... ! Un-e agent-e qui voudrait poser toutes ces rtt dans les prochaines semaines ou mois serait en incapacité de pouvoir le faire .

Les DP SNU dénoncent cette façon de faire autoritaire et exigent la restitution de ces journées bloquées par la DR

Réponse de la DR : Effectivement, une retenue prévisionnelle est faite. Elle se débloquera automatiquement dès que le JSOLD sera posé. La DR reconnaît un manque de communication et confirme que l'agent-e a la possibilité soit de déposer la journée de solidarité en heure, soit en RTT.

*La position du SNU : nous dénonçons cette position abusive de la DR qui, pour des raisons de praticité, préfère bloquer autoritairement un jour de RTT plutôt que faire un balayage de fichier en Novembre et ne contacter que les retardataires.*

### Question 4 : GDD

Depuis la mise en place de la NCAC, les collègues GDD, déjà bien malmenés, se trouvent encore plus en difficulté. En effet, ils n'ont pas eu le temps suffisant pour s'approprier cette nouvelle convention et n'en maîtrisent pas toutes les subtilités. Ils ont juste eu à travailler sur un cas pratique ce qui est bien insuffisant.

Les DP SNU demandent qu'un temps de formation soit prévu pour permettre aux GDD de pouvoir présenter des cas pratiques qui ont posé questions, et ce le plus vite possible.

**Réponse de la DR : si les collègues sont en difficulté, il faut se rapprocher de leur référent métier. Des ateliers pédagogiques sont à envisager.**

**La position du SNU : vu l'enthousiasme de la Direction à mettre en place une action, il faut que les GDD se manifestent et demandent que ces ateliers aient bien lieu sinon, tout va encore se reporter sur les Référents Métiers sans que les collectifs ne soient associés.**

### **Question 7 : Grève SNCF à venir**

Suite à la première vague de grève SNCF, la DR peut donc se positionner (puisque avant la grève la réponse était un manque de visibilité sur le mouvement) sur la possibilité aux agents-es soit de faire du travail de proximité, soit du télétravail.

Pour exemple, sur les journées du 3 et 4 avril, gare de Beaugency : soit 6h soit 9h le matin et pour le retour 15h42 ou 19h42. Vu les dernières négociations, il est à parier que ce sera au moins du même niveau, soit pire encore.

Les DP SNU demandent que la DR permette aux agents-es de faire soit du télétravail, soit du travail de proximité et en informe toutes les ELD .

**Réponse de la DR : il est possible de modifier le jour de télétravail mais cela n'est parfois pas possible du fait de la nécessité de service. La DG a été saisie mais n'a pas encore donné son positionnement. Un mail sera fait aux ELD pour confirmer cette souplesse.**

### **Question 8 : Marie-Pierre Moreau**

Malgré plusieurs relances (DP et Mail) Madame Marie-Pierre Moreau n'a toujours pas reçu le courrier promis sur la position de la DR de refuser les missions pour les agents CVL.

Elle continue de postuler (une mission de 2 ans à la DG et un poste sur le BDE à la DSI)

De plus, suite à sa candidature au poste BDE de la DSI, elle demande si le DRH a bien accompagné sa demande comme il s'y était engagé.

Les DP SNU demandent donc à la DR de tenir sa promesse ce qui évitera de reposer la question le mois prochain.

**Réponse de la DR : le DRH ne comprend pas pourquoi Madame Moreau souhaite un courrier mais il s'engage à le lui faire. Il confirme que les missions sont en arrêt pour le moment. Lorsque le SNU fait remarquer qu'un cadre vient d'obtenir une mission de 3 mois pour la Polynésie, le DRH semble un peu gêné mais explique cela par le fait que ce cadre avait été très déçu par un refus de renouvellement de mission à la DG.... Pour ce qui est de la candidature à la DSI, le DRH va envoyer un mail à son homologue (Madame Marion Biais) et mettra Madame Moreau en copie.**

**La position du SNU : « selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cours vous rendront blanc ou noir » (Jean de la Fontaine).... Et bien c'est pareil à Pôle Emploi, les privilèges restent..**

### **Question 9 : Postes aménagés**

Un certain nombre de collègues ont des postes aménagés. Si certains matériels peuvent être aussi utilisés par les collègues en leur absence, d'autres ne le permettent pas : fauteuils avec réglages spécifiques, ergonomie adaptée.... Or il arrive que du fait de l'utilisation de ces postes par d'autres agents-es, des changements sont faits..

Les DP SNU demandent que les bureaux aménagés restent uniquement utilisés par les agents-es ayant besoin de ces aménagements, non par coquetterie mais par nécessité. Ces matériels représentent un coût non négligeable, une mauvaise utilisation pourrait altérer ces outils.

**Réponse de la DR : Les postes aménagés sont dédiés à l'agent. S'il-elle est absent-e, des collègues peuvent s'y positionner (toujours ce problèmes de locaux/postes) mais ne doivent en aucun cas modifier les configurations (hauteur du bureau, réglages fauteuils, positionnements des reposes-**

pieds, éclairage....). S'il est nécessaire de retirer des matériels, la manutention ne doit pas se faire par le collègue TH ; A son retour, il doit retrouver son poste en l'état.

### **Question 10 : affichage des Questions/Réponses DP**

Suite à notre question 71/1 de février sur l'affichage des IRP, la DR a répondu : les réponses DP sont affichés et mis en ligne. Or si l'on regarde le site intranet, les dernières mises à jour datent de janvier. Et pour l'affichage dans les locaux, la DR demandait les noms des sites où cela n'était pas fait. Et bien, la DR n'est pas à jour de l'affichage, ainsi que plusieurs agences de la région.

Les DP SNU demandent que la DR rappellent à tous les sites de mettre à jour les DP, et que si la DR décide que cela ne sera désormais plus fait sur le site, que ce dernier soit bien actualisé.

**Réponse de la DR : la mise à jour du site sera faite et un rappel aux agences sur la nécessité d'afficher les DP.**

### **Question 11 : Congés Valérie Dabe**

Madame Valérie Dabe (agente public) a posé des congés sur janvier 2018, à l'avance en 2017, ces congés ont été posés, validés et débités de son compte horoquartz en 2017.

En janvier 2018, son horoquartz devenait en anomalie, on lui a demandé la nature des congés qu'elle avait déposés : il s'agissait de CA et CET. Le service RH les lui a redébités. Le service RH (Mme Derouin) avait été contacté préalablement par les responsables de madame Dabe par téléphone, pour trouver une solution à l'anomalie. Ils ont attesté le dépôt et la validation de ses congés en amont, à la visualisation de son horoquartz.

Il se pourrait que l'anomalie vienne du fait qu'elle est repassée à temps complet en janvier, par le passé son horoquartz avait rencontré ce même problème.

Les DP SNU demandent que ses congés lui soient restitués.

**Réponse de la DR : Point sera fait avec les services RH qui vont prendre contact avec Madame Dabe.**

### **Question 12 : Orléans Loire**

Suite au départ en retraite de Fabienne Cornette et donc diffusion de son poste sur la BDE, une collègue en CDD a été titularisée sur un poste en CDI alors qu'il y avait des candidatures d'agents-es en CDI qui, d'après le code du travail, sont prioritaires.

Les DP SNU demandent à la Direction quels ont été les raisons de ce choix ?

**Réponse de la DR : Globalement, la DRH respecte la convention collective mais il y a besoin de respecter les plafonds d'emploi au niveau régional et territorial et a ouvert 8 postes.**

**Les questions ci-dessous n'ont pu être posées par le SNU car hors délais mais elles ont été relayées par une autre OS.**

### **Question 13 : Orléans Loire GDD/SARC**

Sur l'équipe GDD de l'agence Orléans Loire, théoriquement comptant 5 agents dont trois sont en arrêt maladie, il a été demandé à la collègue seule présente sur le site dernière semaine de mars d'aller à SUD faire du SARC alors qu'à Loire il n'y en a pas avec comme raison invoquée du peu de GDD sur le site de Loire !

Les DP SNU demandent encore une fois que la Direction prenne les mesures nécessaires afin de cesser de mettre en difficulté les collègues GDD

Réponse de la DR : le 30 mars a été organisé une visite des locaux de la Bolière sans fermeture de l'agence rue de la Juine. De ce fait, il a été demandé des volontaires sur le bassin pour assurer l'accueil du public. Une agente de Loire s'était positionnée afin de tenir le poste de SARC Indemnisation à Sud. Suite à une absence pour maladie, il n'y a pas pu avoir de SARC Indemnisation à Loire.

#### **Question 14 : SARC INDEMNISATION ET 3949**

Malgré plusieurs alertes, aucune communication n'a été faite pour que les demandeurs d'emploi ne soient pas renvoyés sur les agences en arc indemnisation sur les sites où il n'y en a pas. Le manque d'harmonisation des réceptions des DE dans la région pose un véritable problème et ne va pas dans le sens de la délivrance d'un vrai service de qualité aux demandeurs d'emploi.

Cela risque en plus de générer des agressivités non nécessaires

Les DP SNU demandent que toutes les agences du bassin remettent en place un arc indemnisation, qui répondra à une réelle volonté de maintenir un service public de qualité

Réponse de la DR : Le DT répond qu'il ne faut pas renvoyer les DE en agence. Il faut uniquement faire des fiches escalades.

**Aurore Gauthier-Lory / Valérie Quillon**

Retrouvez nos publications sur notre site internet : <http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-centre/>

**PROCHAINE RÉUNION DP  
LE 17 MAI 2018**